

## **REUNION DU 14 avril 2014**

L'an deux mil quatorze, le 14 avril à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge LADAN, Maire.

### **Présents :**

Monsieur Serge LADAN, Madame Claudine LELAIDIER, Monsieur Didier MALHAIRE, Madame Marie-Thérèse JEANNE, Madame BROUSSEAU Françoise, Monsieur Pascal BARBANCHON, Madame Florence SOYER, Monsieur Patrice LEVIEUX, Madame Marina BIN, Monsieur Jérôme SOYER, Madame Virginie REGNAULT, Monsieur Jean-Christophe TERNOIS, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Michel HUBERT, Madame Jacqueline RENAULT.

Madame Virginie REGNAULT a été élue secrétaire

### **Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal :**

Aucune observation n'étant soulignée, l'assemblée approuve le compte-rendu du 28 mars 2014.

La feuille d'émargement du Conseil Municipal du 28 mars 2014 est signée par les membres présents.

### **1/ Délégations de fonctions et de signatures aux adjoints**

#### ***Délibération n°2014/14 : Délégations de fonctions et de signatures aux adjoints***

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014 fixant à deux le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Claudine LELAIDIER en qualité de premier adjoint au maire, et de l'élection et de l'installation de Monsieur Didier MALHAIRE en qualité de deuxième adjoint au maire en date du 28 mars 2014,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Madame Claudine LELAIDIER et à Monsieur Didier MALHAIRE, adjoints au maire un certain nombre de fonctions relevant des finances publiques et de l'urbanisme.

Délégation de fonction est donnée à Madame Claudine LELAIDIER et Monsieur Didier MALHAIRE, adjoints au maire, à l'effet de signer les actes, arrêtés et correspondances courantes dans les domaines et limites suivants :

Finances : l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes, certificats administratifs.

Urbanisme : Accusés-réception des dépôts de dossiers de demande de permis de construire, transmissions des dossiers aux services instructeurs, demandes de pièces complémentaires

aux pétitionnaires, décisions de ne pas faire oppositions à une déclaration préalable, décisions d'opposition à déclaration préalable et notifications y afférant auprès des déclarants, courriers de transmissions des demandes de permis et des déclarations préalables pour avis aux entités dont la consultation est rendue obligatoire par le Code de l'urbanisme, notifications des prorogations de délais d'instruction.

Fait et délibéré en conseil municipal le jour, mois et susdits.

## **2/ Désignations des délégués auprès des différentes structures syndicales et/ou intercommunales**

### **A/ Syndicat Intercommunal Adduction Eau Potable (SIAEP)**

#### ***Délibération n°2014/15 : Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au Syndicat Intercommunal Adduction Eau Potable (SIAEP)***

Vu les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code général des collectivités territoriales

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Adduction Eau Potable

Considérant qu'il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant afin de représenter la commune de Saint-Rémy au Conseil d'Administration du SIAEP,

Considérant que se présentent à la candidature de délégués de la commune au sein du SIAEP, Monsieur Serge LADAN et Monsieur Jean-Christophe TERNOIS,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, procède au vote à la majorité absolue à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléants au SIAEP.

Les délégués élus à l'unanimité sont :

Titulaire : Monsieur Serge LADAN

Suppléant : Monsieur Jean-Christophe TERNOIS

Fait et délibéré en conseil municipal le jour, mois et susdits.

### **B/ SIVOS DES ROUGES TERRES**

#### ***Délibération n°2014/16 : Désignation de quatre délégués titulaires et de quatre suppléants au SIVOS DES ROUGES TERRES***

Vu les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code général des collectivités territoriales

Vu les statuts du SIVOS DES ROUGES TERRES

Considérant qu'il convient d'élire quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants afin de représenter la commune de Saint-Rémy au Conseil d'Administration du SIVOS des ROUGES TERRES,

Considérant que se présentent à la candidature de délégués de la commune au sein du SIVOS DES ROUGES TERRES,

Titulaires  
Serge LADAN

Suppléants  
Jérôme SOYER

Didier MALHAIRE  
Marina BIN  
Didier MALHAIRE

Jean-Christophe TERNOIS  
Virginie REGNAULT  
Patrice LEVIEUX

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, procède au vote à la majorité absolue à l'élection de quatre délégués titulaires et de quatre délégués suppléants au SIVOS DES ROUGES TERRES,

Les délégués élus à l'unanimité sont :

Titulaires

Serge LADAN  
Didier MALHAIRE  
Marina BIN  
Didier MALHAIRE

Suppléants

Jérôme SOYER  
Jean-Christophe TERNOIS  
Virginie REGNAULT  
Patrice LEVIEUX

Fait et délibéré en conseil municipal le jour, mois et susdits.

## **C/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA SUISSE NORMANDE**

### ***Délibération n°2014/17: Désignation de deux délégués titulaires et de deux suppléants au SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA SUISSE NORMANDE***

Vu les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code général des collectivités territoriales

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal scolaire de la Suisse Normande

Considérant qu'il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants afin de représenter la commune de Saint-Rémy au Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal scolaire de la Suisse Normande,

Considérant que se présentent à la candidature de délégués de la commune au sein du Syndicat Intercommunal scolaire de la Suisse Normande,

Titulaires

Florence SOYER  
Marina BIN

Suppléants

Serge LADAN  
Didier MALHAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, procède au vote à la majorité absolue à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal scolaire de la Suisse Normande.

Les délégués élus à l'unanimité sont :

Titulaires

Florence SOYER  
Marina BIN

Suppléants

Serge LADAN  
Didier MALHAIRE

Fait et délibéré en conseil municipal le jour, mois et susdits.

## **D/ SDEC Energie**

### ***Délibération n°2014/18: Désignation de deux délégués au SDEC Energie***

Vu les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code général des collectivités territoriales

Vu les statuts du SDEC Energie

Considérant qu'il convient d'élire deux délégués afin de représenter la commune de Saint-Rémy au Conseil d'Administration du SDEC Energie,

Considérant que se présentent à la candidature de délégués de la commune au sein du SDEC Energie Madame Claudine LELAIDIER, Monsieur Jérôme SOYER, Monsieur Alain LIARD

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, procède au scrutin secret et à la majorité absolue à l'élection de deux délégués au SDEC.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Michel HUBERT, Monsieur Jean-Christophe TERNOIS.

Résultat :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

#### **Nombre de suffrages obtenus :**

<b>Monsieur Jérôme SOYER</b>	<b>14</b>
<b>Madame Claudine LELAIDIER</b>	<b>13</b>
<b>Monsieur Alain LIARD</b>	<b>3</b>

Les délégués élus sont :

Monsieur Jérôme SOYER

Madame Claudine LELAIDIER

Fait et délibéré en conseil municipal le jour, mois et susdits.

## **3/ Définitions des différentes commissions communales et désignations de leurs membres**

### **A/ Définitions des différentes commissions**

#### ***Délibération n°2014/19: Définitions des différentes commissions communales***

- Finances, budget,
- Affaires culturelles, musée, vie associative
- Urbanisme dont Plan Local d'Urbanisme (PLU) et développement économique
- Travaux, réseaux divers, bâtiments, appels d'offres, fleurissement et cimetière
- Tourisme et création d'un comité de jumelage

- Organisation évènementiel et relations publiques, bulletin municipal et livret d'accueil, site internet, conseil municipal des jeunes
- Commission des impôts directs
- Commission électorale

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les commissions communales proposées sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré en conseil municipal le jour, mois et susdits.

## **B/ Désignations des rapporteurs et des membres de chaque commission communale**

**Délibération n°2014/20:** Désignations des rapporteurs et des membres de chaque commission communale

Monsieur le Maire rappelle que les membres de chaque commission sont désignés sur la base du volontariat. Les membres du conseil municipal sont ainsi nommés dans chaque commission :

**Finances, budget :** Rapporteur : Claudine LELAIDIER

Membres : l'ensemble du conseil municipal

**Affaires culturelles, musée, vie associative :** Rapporteur : Didier MALHAIRE

Membres du conseil municipal : Marina BIN, Françoise BROUSSEAU, Virginie REGNAULT, Patrice LEVIEUX,

Ouverture à quatre membres non élus : Stéphane QUONIAM, Christelle GRANGE, Sophie GARSULT, Lucien PIQUET.

**Urbanisme dont PLU et développement économique :** Rapporteur : Florence SOYER

Membres : Jean-Christophe TERNOIS, Pascal BARBANCHON, Didier MALHAIRE, Claudine LELAIDIER, Marina BIN, Jacqueline RENAULT, Michel HUBERT.

**Travaux, réseaux divers, bâtiments, appels d'offres, fleurissement et cimetière :**

Rapporteur : Pascal BARBANCHON

Membres : Jean-Christophe TERNOIS, Claudine LELAIDIER, Didier MALHAIRE, Alain LIARD, Michel HUBERT

Ouverture à un membre non élu : Jean-Pierre GILLES.

**Tourisme et création d'un comité de jumelage :** Rapporteur : Marie-Thérèse JEANNE

Membres : Patrice LEVIEUX, Didier MALHAIRE, Françoise BROUSSEAU.

**Organisation évènementiel et relations publiques, bulletin municipal et livret d'accueil, site internet, conseil municipal des jeunes :** Rapporteur : Jérôme SOYER

Membres : Marina BIN, Didier MALHAIRE, Florence SOYER

Ouverture à quatre membres non élus : Régis BUISSON, Lucien PIQUET, Laure TERNOIS, Sophie GARSULT.

**Commission électorale :** Rapporteur : Marie-Thérèse JEANNE

Membres Serge LADAN, Marina BIN, Jérôme SOYER, Florence SOYER, Alain LIARD, Jacqueline RENAULT

Quatre personnes non élues seront proposées :

Deux pour le tribunal de grande instance : Yves JEANNE, Jacky LALLEMAND,

Deux pour la préfecture : Christelle GRANGE, Régis BUISSON.

Fait et délibéré en conseil municipal le jour, mois et susdits.

***Délibération n°2014/21: Proposition des délégués titulaires et suppléants qui siègeront à la Commission des Impôts Directs***

L'assemblée, après en avoir délibéré, propose 24 membres dont 4 membres extérieurs à la commune. Douze membres seront retenus par le centre des impôts :

Tous les membres du Conseil Municipal + Catherine VAMCLEFS (Saint-Lambert), Benoit BERNIER (Saint-Omer), Roger BAILLIEUL (Caumont-sur-Orne), Françoise LECOUSIN (Saint-Martin-de-Sallen), Yves JEANNE, Claude FARCY, Lucien PIQUET, Geneviève LALLEMAND, Sophie GARSULT.

Fait et délibéré en conseil municipal le jour, mois et susdits.

**4/ Indemnité du maire et des adjoints**

***Délibération n°2014/22: Indemnité du maire et des adjoints***

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),  
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, et des adjoints,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et de deux adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 14 avril portant délégation de fonctions à Madame Claudine LELAIDIER et Monsieur Didier MALHAIRE,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1098 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 43 %,

Considérant que pour une commune de 1098 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 16,5 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 28 mars 2014

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- Monsieur le Maire : 29 % de l'indice 1015
- 1<sup>er</sup> adjoint : 12 % de l'indice 1015
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 12 % de l'indice 1015

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et au responsable des finances publiques de Thury-Harcourt la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées au maire et aux adjoints.

Fait et délibéré en conseil municipal le jour, mois et susdits.

## **5/ Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale**

### ***Délibération n°2014/23: Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale***

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-7 à R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles,

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, et que les articles L.123-6 et R.123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus au sein du conseil municipal ;

Considérant que les membres élus au sein du conseil municipal et les membres non élus nommés par le maire au sein du conseil d'administration devant être en nombre égal,

Décide que le nombre de membres élus au sein du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale est fixé à six.

Décide que le nombre de membres, non élus, nommés par le maire au sein du conseil d'administration est fixé à six.

Décide ainsi que le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale est fixé à douze.

Fait et délibéré en conseil municipal le jour, mois et susdits.

## **6/ Délégations de signatures pour les plis postaux**

### ***Délibération n°2014/24: Délégations de signatures pour les plis postaux***

Le Maire de la commune de SAINT-REMY,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'art. L 2122-19,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Considérant que Madame Evelyne LE NOUVELLE, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe exerce la fonction de Secrétaire de Maire, et qu'il est nécessaire dans le souci d'une bonne administration locale, de lui donner délégation de signature pour réceptionner les plis postaux, Monsieur Serge LADAN, Maire de la commune de Saint-Rémy, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Evelyne LE NOUVELLE pour réceptionner les plis postaux. En l'absence de Madame Evelyne LE NOUVELLE, Monsieur Serge LADAN, Maire de la commune de Saint-Rémy, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Sylvie MARIE, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe pour réceptionner les plis postaux. Cette délégation prend effet à compter du 28 mars 2014 et pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de Madame Evelyne LE NOUVELLE et de Madame Sylvie MARIE. Fait et délibéré en conseil municipal le jour, mois et susdits.

## **8/ QUESTIONS DIVERSES**

### **A/ Travaux en cours**

Le chantier des sanitaires au cimetière est en cours de réalisation, les délais devraient être respectés.

### **B/ Passage à niveau n° 25 (RD 562 sortie de Saint-Rémy en direction de Clécy)**

Un permis de démolir a été délivré au Conseil Général du Calvados/Agence routière de Falaise représenté par Monsieur Serge ROUSSEAU.

### **C/ Boucherie de Saint-Rémy**

L'appartement au dessus de la boucherie est à rénover. Le dossier sera transmis à la commission travaux pour mise en œuvre.

### **D/ Zone artisanale**

Monsieur VASSOUT, brasseur, récemment installé, projette d'ouvrir une boutique de bières au public.

E/ Monsieur le Maire indique qu'il a visité les nouveaux locaux de la Communauté de Communes de la Suisse Normande.

### **F/ Extreme Show**

Les organisateurs de l'Extrême Show ont sollicité la mairie pour reconduire leur spectacle en 2014. Les dates retenues : samedi 26 juillet de 18h00 à 23h30 et le dimanche 27 juillet de 11h00 à 18h00.

### **G/ Banquet des Aînés**

La date initialement prévue le 8 juin 2014 est reportée au 28 septembre 2014.

### **H/ APAJH/IME de Saint-Rémy**

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal une visite des locaux de l'IME rue du Sous-Liau. La date sera fixée ultérieurement.



#### I/ Correspondant défense

A la demande du ministère de la défense, un correspondant défense doit être désigné au sein du conseil municipal. Son rôle est essentiel dans la sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Monsieur Jean-Christophe TERNOIS est désigné « correspondant défense ».

#### J/ ERDF

Monsieur Romain ROUXEL, interlocuteur privilégié de la commune au sein de la Direction Territoriale d'ERDF à Caen, a proposé de fournir à la mairie un plan des réseaux électriques de Saint-Rémy. Une réponse favorable lui a été transmise. La mairie disposera d'un plan des réseaux électriques à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### K/ FIDAL : Formation des élus

Les nouveaux élus sont invités gratuitement à un petit-déjeuner – débat le jeudi 24 avril 2014 de 8h30 à 10h30 dans les locaux du FIDAL 1 rue Claude Bloch à Caen.

#### L/ Communauté de Communes de la Suisse Normande (CCSN)

Une réunion sur les rythmes scolaires se déroulera le 13 mai 2014 à 9h00 dans les locaux de la CCSN en présence de Madame VESPIER inspecteur de l'éducation nationale sur la circonscription Caen-sud.

#### M/ Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

L'INPES propose des supports d'information sur les risques liés à une inondation. Ces supports sont disponibles en mairie. Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'instaurer un plan de sauvegarde sur la commune. La commission urbanisme se chargera de l'élaboration de ce plan. Monsieur Jérôme SOYER sera associé à ce projet.

#### N/ Cimetière

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Yves TAILLEFER domicilié à La Chapelle Saint-Sauveur (71310). Cette personne sollicite une place auprès de sa famille dans le cimetière communal. Sa demande sera étudiée afin de lui apporter une réponse rapide.

#### O/ Lavoir du Pont de la Mousse

Monsieur le Maire donne lecture de la pétition des riverains du Pont de la Mousse relative à la démolition du lavoir. Le dossier sera transmis à la commission travaux pour mise en œuvre.

#### P/ Subvention au titre de l'aide parlementaire 2013

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la perte d'une subvention de 2 500 €, au titre de l'aide parlementaire, octroyée dans le cadre de la mise aux normes de la boucherie et du parking créé sur la RD 562. Monsieur le Maire contactera Monsieur le député du Calvados à ce sujet.

#### Q/ Clôture de Madame BAZIN

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame BAZIN relatif à la clôture jouxtant le stade de foot. Lors de l'exécution des travaux du parking de la salle des fêtes, la clôture sera remise en état. Madame Marie-Thérèse JEANNE précise qu'un parking est prévu pour les amateurs de foot mais qu'il n'est pas utilisé. De fait, la rue Launay est très encombrée. Le parking est donc utilisé à des jeux de ballons, ce qui a pour effet de détériorer la clôture.

#### R/ Resto du Cœur

Monsieur le Maire donne lecture des devis fournis par l'entreprise LERICHE relatifs à la réfection de la toiture du local des Resto du Cœur. Une réflexion sera apportée sur la suite à donner.

#### S/ OMAC

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un prochain spectacle le 11 avril 2014. La commission culturelle invitera les jeunes à une réunion pour leur présenter l'OMAC et les inciter à se rendre aux spectacles.

#### T/ Commémorations

Dimanche 27 avril 2014 : Journée des Déportés. Organisée par la ville de Thury-Harcourt

- 12h : Rassemblement des Porte-drapeaux et des Anciens Combattants devant le Monument aux Morts de Thury-Harcourt pour un dépôt de Gerbe.

Jeudi 8 mai 2014 : 69<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de la guerre 1939/1945. Organisé par la section de Clécy.

- 9h30 : Rassemblement devant le Monument aux Morts de Thury-Harcourt
- 10h40 : Rassemblement caserne des pompiers de Clécy
- 11h00 : Office religieux
- 12h00 : Dépôt de Gerbes au Monument aux Morts et remise de décorations et d'un insigne de Porte-drapeau de plus de 30 ans.
- 12h20 : Vin d'honneur offert par la Municipalité, dans l'ancienne salle des fêtes.

Les enfants du cycle 3 de l'école de Saint-Rémy seront sollicités pour participer à ces commémorations.

U/ Monsieur LIARD indique que Monsieur MILINAIRE demande quand sa boîte aux lettres sera installée (boucherie).

#### V Panneau impasse de la Méheudière

Le panneau devra être déplacé car il a été mis à la place de la rue de la Méheudière.

#### W/ Manifestations des associations

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite qu'un représentant du conseil municipal soit présent à chaque manifestation organisée par les associations locales.

#### X/ RD 562

Monsieur Jean-Christophe TERNOIS indique que depuis les travaux du carrefour du Pont de la Mousse, les véhicules roulent encore plus vite qu'avant. Monsieur le Maire évoque la possibilité d'installer un radar pédagogique si le carrefour du Pont de la Mousse est reclassé en zone agglomération.

#### Précisions de Monsieur le Maire

Engagements à tenir durant le mandat :

Travaux de la salle communale

Scolaire et péri-scolaire

Aménagement du cadre de vie

Affaires socio-culturelles  
Plan tourisme et mise en valeur du patrimoine  
Tissu associatif, commercial et artisanal  
Gestion courante.

Tous ces objectifs sont maintenant déclinés au travers des différentes commissions. Je demande donc à chaque rapporteur de prendre en main les dossiers concernés pour commencer un travail d'équipe au service de la population.

Je sais déjà que chacun de vous est conscient des attentes de nos administrés et du challenge que nous avons à relever. Challenge d'autant plus difficile que nos finances publiques ne sont plus aussi florissantes.

Commissions du budget : Analyse des budgets 2013 et 2014  
Projection du budget sur 3 et 6 ans

Commissions associations : Réunion globale avec toutes les associations  
Action de proximité pour créer du lien  
Musée état des lieux, de la fréquentation et orientation à partir de 2015

Commissions PLU : Reprise et analyse du PLU  
ZA révisions des surfaces parcellaires pour plus de souplesse à la vente

Commissions tourisme et jumelage : Définir le contexte touristique de notre commune au sein de la CCSN, d'un pays dit de grande suisse normande et dans le calvados.  
Etude d'un comité de jumelage COUT et METHODE

Commissions bâtiments VRD : Prendre possession des chantiers en cours  
Ouvrir le dossier salle des fêtes  
Etats des lieux sur les routes, pluvial et effacement de réseaux  
Atelier municipal ré organisation des lieux.

Commissions événement, jeunes : Bulletin d'accueil  
Bulletin municipal  
Site internet Facebook  
Conseil des jeunes  
Création d'un blason de St Rémy.

Pour ma part et en sus de ma participation aux commissions, dans le cadre de l'administration générale de la commune je vais rencontrer l'ensemble des personnels.

Je demande donc d'ores et déjà à chaque rapporteur de commissions de prévoir des réunions de travail au plus vite.

Pour l'organisation des réunions de conseils municipaux, je souhaite que nous fixions nos réunions toutes les 6 semaines.

Dates des prochains conseils municipaux :

- 23 avril 2014 20h00
- 02 juin 2014 20h00

- 07 juillet 2014 20h00
- 01 septembre 2014 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.